

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 2 juillet 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire PATHOLOGIES CHROMOSOMIQUES ACQUISES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PATHOLOGIES CHROMOSOMIQUES ACQUISES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur RAYNAUD Sophie (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur PEDEUTOUR Fanny (PU/PH) (Université de Nice)

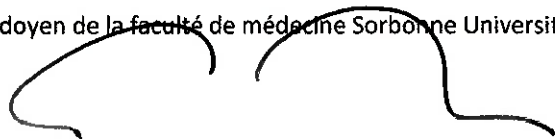
Docteur BILHOU-NABERA Chrystèle (MCU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU